CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E48614** **VALABLE JUSQU'AU** **14/06/2027**

ÉDITÉ LE 24/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/08/1967

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 07/02/2007

Capital : 351 624

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MONT DE MARSAN 67 B 35 67 B 35

Siret : 896 150 356 00013

Code NACE : 2511Z

Numéro caisse de congés payés : 7111531

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 118 680 826

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 118 680 826

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Raison sociale : CONST METALL ET CHAUDRON DE L ARMAGNAC

Sigle : CMCA

90 AVENUE DE BORDEAUX
ZONE INDUSTRIELLE BP 45
40800 AIRE-SUR-L'ADOUR

Téléphone : 05 58 71 62 22 **Fax :** 05 58 71 81 41

Portable : 06 75 27 27 19

Responsabilité légale :
KRATZEISEN STEPHAN PRÉSIDENT / MAGRY NICOLAS DIRECTEUR GÉNÉRAL

Site Internet : http://www.cmca.fr/

E-mail : gestion@cmca.fr

Effectif moyen : 27 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 6 936 820 **Tranche de classification :** CA7

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2412	Constructions et structures métalliques (Technicité confirmée)	23	15/04/2026
3111	Tuiles canal (Technicité courante)	4	06/06/2023
3181	Couverture en plaques nervurées ou ondulées		06/06/2023
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

24/04/2026 15:47

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.